



COMMUNE DE SAINT-BOHAIRE

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze décembre 2017, le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint-Bohaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. PANNEQUIN – Maire.

Étaient présents : M. PANNEQUIN Bernard, M. GUILLOT J-Michel, M. FESNEAU Bernard, Mme OUZILLEAU Agnès, M. RANDUINEAU Guillaume, Mme PETIT Emilie, M. GAUTHIER Thierry (parti après les délibérations ressources humaines), Mme EMONET M-Christine et M. RANVAL Lionel (arrivés après le point financier).

Absents excusés : Mme COULLON Jeannine, pouvoir donné à M. PANNEQUIN Bernard ;

M. BRUXELLE Frédéric, pouvoir à M. GUILLOT J-Michel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h30.

Mme OUZILLEAU est nommée secrétaire de séance.

1/ Délibération 2017/36 : Révision du montant du loyer d'un logement communal

Le conseil municipal doit se prononcer sur la révision des loyers d'un logement communal situé rue de l'église à Saint-Bohaire. Le conseil municipal, conformément aux contrats de bail en vigueur, accepte de se baser sur l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, en utilisant le 2ème trimestre 2017 comme référence, soit + 0,75%. Pour : 9 voix / Contre : 0 / Abstention : 0.

2/ Point financier

Monsieur Guillot propose un point financier avant la clôture de l'exercice 2017. Les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ont été conformes au budget primitif au sein des chapitres, il n'y a donc pas lieu d'effectuer de décisions modificatives. Monsieur Guillot présente également quelques statistiques financières sur les taxes communales dans le département.

(Arrivée de Madame Emonet et de Monsieur Ranval)

3/ Gestion Ressources Humaines (délibération 2017/37 à 2017/42)

- **2017/37** : Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la détermination des taux de promotion pour les avancements de grades et décide, à l'unanimité, de fixer le ratio promu/promouvables à 100%.

- **2017/38 à 2017/41** : Le Conseil Municipal décide de donner à deux agents communaux la possibilité de bénéficier d'un avancement de grade d'adjoint technique à adjoint technique principal de 2^{ème} classe, compte tenu des acquis de leur expérience professionnelle. Aussi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer les 2 postes d'adjoints techniques et de créer 2 postes d'adjoints Techniques principaux de 2^{ème} classe.

- **2017/42** : Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents afin de le mettre en adéquation avec les emplois supprimés et créés.

- **2017/43** : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer des bons d'achat aux agents communaux dans la limite de 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale. Les bons d'achat seront attribués aux agents en fonction du temps hebdomadaire travaillé dans la collectivité.

(Monsieur Gauthier quitte la réunion pour raison professionnelle)

4/ PLUiHD

Dans le cadre de l'élaboration du PLUiHD, Messieurs Pannequin et Guillot ont participé le 23 octobre à une réunion de travail en présence du bureau d'études ANTEA. Suite à cette réunion et à la réception du rendu cartographique, le Conseil Municipal a pu observer le document de travail et y apporter les corrections et compléments qu'il jugeait nécessaires.

5/ Délibération 2017/44 : Modification du parcellaire cadastral

Suite à la mise en vente d'une partie de la parcelle cadastrée ZC 109, un permis d'aménager a été accordé à la commune afin de diviser ladite parcelle en 2 lots. Ainsi, le lot 1 d'une superficie de 927m² est désormais cadastré ZC216 et le lot 2 d'une superficie de 34m² est désormais cadastré ZC215. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification du parcellaire cadastral.

6/ Devis DSR 2018

En vue de préparer le budget primitif 2018, l'entreprise Eurovia de Blois a proposé deux devis pour des travaux de voirie, l'un de 34812,00€ TTC et le second de 10030,80 € TTC. La demande de Dotation de Solidarité Rurale a été envoyée au Conseil Départemental.

7/ Evacuation des eaux usées de l'école

Suite à notre demande de dommage-ouvrage, la SMACL a fait venir un Ingénieur Expert afin de constater les problèmes d'évacuation des eaux usées de l'école. Selon lui, la cause émane d'une défaillance du siphon disconnecteur existant situé sur le domaine public. Aussi, le service assainissement d'Agglopolys s'est proposé de remédier à la défektivité du siphon disconnecteur et les travaux ont été effectués par l'entreprise Aqualia le 06 décembre. L'employé communal va donc contrôler régulièrement si cette intervention a été suffisante.

8/ Questions diverses

- L'adoucisseur d'eau de la salle des fêtes ne fonctionne plus. Le coût de la réparation étant supérieur à l'achat d'un nouvel adoucisseur, le Conseil Municipal décide de valider le devis de la société Bénard (700,80€ TTC).

- La pompe à chaleur de l'école est tombée en panne. L'entreprise Eiffage qui gère la maintenance, est intervenue le jour même et a détecté qu'une sonde était défectueuse. Dans l'attente de la réparation, la commune de Marolles et la société Eiffage nous ont prêté 10 radiateurs qui ont pris le relai de la PAC afin de maintenir une chaleur correcte dans les salles de classe et de garderie. La pompe à chaleur est maintenant réparée.

- Suite aux multiples fuites d'eau sur le réseau d'eau froide de la cantine, et à la mise en place de l'assurance dommage-ouvrages, la société Eiffage remplacera la tuyauterie du réseau d'eau froide pendant les vacances scolaires d'hiver (semaines 9 et 10).

- La cérémonie des vœux 2018 aura lieu le 26 janvier.

- Un nouveau bulletin municipal va être rédigé prochainement.

9/ Compte-rendu des réunions et commissions

- Comité Syndical du SMB Cisse (M. Ranval). La compétence Gemapi sera transférée à Agglopolys à partir du 1^{er} janvier 2018. De nouveaux délégués (11 titulaires et 11 suppléants) vont être nommés par Agglopolys qui délèguera la compétence au SMB Cisse. Monsieur Ranval a émis le souhait d'être délégué titulaire.

- Commission stratégie économique, emploi, enseignement supérieur (M. Guillot).

- COPIL PLU (M. Guillot)

- Le syndicat d'eau (SIAEP St Lubin/St Bohaire) se réunira lundi 18/12/2017 en mairie de Saint-Bohaire.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : 18 janvier 2018

Fin de la séance : 21h30.

